

Conseillers en exercice :	77	L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-quatre mars, à dix-neuf
Présents :	49	heures, le Conseil Communautaire s'est réuni en séance
Absents excusés :	16	ordinaire à la salle des Conférences du Rozier Coren à
Pouvoirs :	12	Saint-Flour, après convocation légale en date du 18 mars
Votants :	61	2025, sous la Présidence de Madame Céline CHARRIAUD.

Présents :

M. Didier AMARGER, MME Béatrice ANTONY, M. Frédéric ASTRUC, MME Nicole BATIFOL, MME Sophie BENEZIT, M. Jean-Paul BERTHET, M. Gilles BIGOT, M. Jean-Luc BOUCHARINC, M. Jean-Marc BOUDOU, M. Alberto COSTANTINI, M. Pierre CHASSANG, M. Gilbert CHEVALIER, M. Guy CLAVILIER, M. Bernard COUDY, M. Gérard COURET, M. Philippe DE LAROCHE, M. Frédéric DELCROS, M. Philippe DELORT, M. Marc MAGENTIES, MME Ghislaine DELRIEU, M. Philippe ECHALIER, M. Gilbert GLANDIERES, M. Jérôme GRAS, MME Olivia GUEROULT, M. Axel JOURQUIN, M. Jean-Pierre JOUVE, MME Annick MALLET, M. Bernard MAURY, M. Jean-Marie MEZANGE, M. Guy MICHAUD, M. Daniel MIRAL, M. Jean-Jacques MONLOUBOU, M. Gérard MOULIADE, M. Louis NAVECH, MME Emmanuelle NIOCEL JULHES, M. René PELISSIER, M. Jean-Luc PERRIN, MME Marie PETITIMBERT, M. Loïc POUDEROUX, M. Marc PUGNET, M. Jean-Claude PRIVAT, M. Bernard REMISE, MME Bernadette RESCHE, M. Jean-Paul RESCHE, MME Jeanine RICHARD, M. Robert ROUSSEL, M. Pierre SEGUIS, MME Maryline VICARD, M. Christophe VIDAL.

Absents excusés :

M. Hervé VIGIER, MME Marina BESSE, M. Richard BONAL, M. Claude BONNEFOI, MME Céline CHARRIAUD, MME Yolande CHASSANG, M. Éric GOMESSE, MME Nadine JANVIER, M. Jonathan LAROUSSINIE, MME Nathalie LESTEVEN, MME Sylvie PORTAL, M. Pascal POUDÉVIGNE, M. Olivier REVERSAT, MME Patricia ROCHÈS, M. Michel ROUFFIAC, M. Serge TALAMANDIER.

Pouvoirs :

MME Agnès AMARGER donne pouvoir à M. Loïc POUDEROUX
MME Annie ANDRIEUX donne pouvoir à M. Christophe VIDAL
MME Pierrette BEAUREGARD donne pouvoir à M. Guy CLAVILIER
M. Robert BOUDON donne pouvoir à M. Bernard REMISE
M. Éric BOULDOIRES donne pouvoir à M. Philippe DELORT
M. Marcel CHASTANG donne pouvoir à M. Jean-Luc BOUCHARINC
MME Bonnie DELEPINE donne pouvoir à MME Emmanuelle NIOCEL JULHES
M. Christian GENDRE donne pouvoir à M. Pierre CHASSANG
M. Vital GENDRE donne pouvoir à M. Jean-Jacques MONLOUBOU
MME Martine GUIBERT donne pouvoir à M. Marc PUGNET
MME Marine NEGRE donne pouvoir à MME Maryline VICARD
M. David VITAL donne pouvoir à MME Sophie BENEZIT

Monsieur Loïc POUDEROUX a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

La Présidente certifie qu'un extrait de la présente délibération sera publié sous format électronique sur le site internet de Saint-Flour Communauté le **04 AVR. 2025**, conformément à l'ordonnance n°2021-1310 du 7 octobre 2021 et au décret n°2021-1311 du 7 octobre 2021 portant réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les collectivités territoriales et leurs groupements.

Acte rendu exécutoire après transmission en Préfecture du Cantal, le **04 AVR. 2025**

Tout recours contentieux à l'encontre de la présente délibération doit être déposé, dans un délai de deux mois à compter de son affichage, auprès du Tribunal Administratif de CLERMONT-FERRAND.

La juridiction administrative compétente peut aussi être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

OBJET : COMPTE FINANCIER UNIQUE 2024 - BUDGET ANNEXE ATELIERS DE DECOUPE ET DE TRANSFORMATION AGROALIMENTAIRE

RAPPORTEUR : Monsieur Christophe VIDAL

Madame Céline CHARRIAUD, Présidente, quitte la salle des séances pour le vote des comptes financiers uniques 2024.

Monsieur Jean-Jacques MONLOUBOU, Vice-Président, est élu Président de Séance.

Le Compte Financier Unique 2024 du budget annexe Ateliers de découpe et de transformation agroalimentaire fait apparaître un excédent de la section de fonctionnement et un déficit de la section d'investissement.

Ce budget annexe regroupe les ateliers de découpe de Pierrefort et de Saint-Flour (Camiols).

Concernant l'atelier de découpe de Pierrefort, en fonctionnement, les dépenses d'entretien, l'assurance et la taxe foncière s'élèvent à 5 926,27 €. Elles sont supérieures aux réalisations du compte administratif 2023 mais inférieures à la prévision budgétaire 2024.

Les recettes de loyer sont conformes aux prévisions, à 12 000 €. Cet atelier est loué par la société Conquet depuis novembre 2020. Une subvention du budget général de 24 271,40 € (25 313,65 € en 2023) a été réalisée.

L'investissement concerne une porte pour une chambre froide. Un emprunt de 10 000 € (en RAR) et la subvention DSIL à hauteur de 1 303,20 € (en RAR) financent une partie des investissements 2023 et 2024.

Concernant l'atelier de transformation de Camiols à Saint-Flour, les charges à caractère général comprenant les dépenses et fournitures d'entretien, les assurances et la taxe foncière s'élèvent à 19 615,55 €, légèrement supérieures à celles de 2023.

Les recettes de loyer, pour l'atelier Du producteur à l'assiette s'élèvent à 18 599,52 €. Une subvention du budget général à hauteur de 89 855,41 € (77 081,24 € en 2023) est venue équilibrer ce service.

En investissement, un circuit à air comprimé et un extracteur d'air ont été installés, financés par la DSIL à hauteur de 21 964,06 € (en RAR) et un emprunt de 6 000 € (en RAR).

Des dépenses de maîtrise d'œuvre pour l'atelier de pâtes Pastaverigna ont été engagés à hauteur de 15 510 €, financé par la DSIL pour 4 400 € (en RAR), l'emprunt sera réalisé en 2025, à la fin des travaux.

La dette en capital s'élève à 242 435,29 € au 31 décembre 2024 contre 360 336,93 € au 31 décembre 2023, à laquelle il faut ajouter en restes à réaliser un emprunt de 16 000 €, soit un total de 258 435,29 €.

⇒ Résultats d'ensemble définitifs :

- Résultat de clôture de la section de fonctionnement	+ 89 187,45 €
- Résultat de clôture de la section d'investissement	- 103 828,48 €

Résultat global définitif de l'exercice 2024 - 14 641,03 €

Pour mémoire, résultat global définitif Exercice 2023 + 3 851,26 €

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la présentation détaillée du Compte Financier Unique du budget annexe Ateliers de découpe et de transformation agroalimentaire annexée à la délibération ;

Accusé de réception en préfecture
015-200066660-20250324-DELIB2025-029-BF
Date de télétransmission : 04/04/2025
Date de réception préfecture : 04/04/2025

Vu le Compte Financier Unique du budget annexe Ateliers de découpe et de transformation agroalimentaire ;

Vu le résultat du Compte Financier Unique du budget annexe Ateliers de découpe et de transformation agroalimentaire, dressé en collaboration par la Présidente de Saint-Flour Communauté et le Comptable public, arrêté aux montants suivants :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés		3 851,26 €	94 139,56 €		94 139,56 €	3 851,26 €
Opérations de l'exercice	88 624,18 €	173 960,37 €	184 224,20 €	144 932,08 €	272 848,38 €	318 892,45 €
TOTAUX (1)	88 624,18 €	177 811,63 €	278 363,76 €	144 932,08 €	285 330,31 €	322 743,71 €
Résultats de clôture		89 187,45 €	-133 431,68 €		37 413,40 €	
Restes à réaliser (2)			14 064,00 €	43 667,20 €	14 064,00 €	43 667,20 €
TOTAUX CUMULES (1+2)	88 624,18 €	177 811,63 €	292 427,76 €	188 599,28 €	299 394,31 €	366 410,91 €
RESULTATS DEFINITIFS		89 187,45 €	-103 828,48 €			-14 641,03 €

Vu l'avis de la commission des finances réunie le 17 mars 2025 ;

Le Conseil Communautaire, après avoir entendu l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré,

± **RECONNAIT la sincérité des restes à réaliser ;**

± **PREND CONNAISSANCE du résultat du Compte Financier Unique 2024 du budget annexe Ateliers de découpe et de transformation agroalimentaire tel que détaillé en annexe de la délibération ;**

± **DECIDE D'ARRÊTER le Compte Financier Unique 2024 du budget annexe Ateliers de découpe et de transformation agroalimentaire aux sommes et aux résultats figurant sur les pièces annexées à la délibération ;**

± **AUTORISE Monsieur le Président de séance à signer l'ensemble des documents constituant le Compte Financier Unique 2024 ;**

± **DECIDE DE LUI DONNER POUVOIR pour prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la délibération.**

POUR : 60 VOIX

NE PREND PAS PART AU VOTE : 1 (M. Jean-Paul RESCHE)

Ainsi délibéré en séance les jours, mois et an susdits, et les membres présents ont signé au registre,

Le Président de séance,

Jean-Jacques MONLOUBOU

Le secrétaire de séance,

Loïc POUDEROUX

ARRETE - SIGNATURES

Présenté par le Président de séance,

Nombre de membres en exercice : 77

Nombre de membres présents : 69

VOTE : Pour : 60

Contre : 0

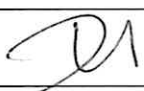
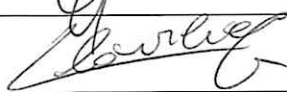
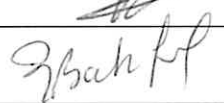
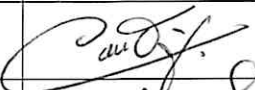
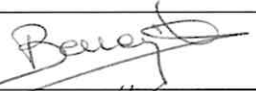
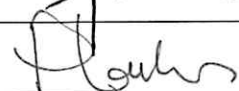
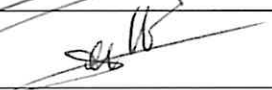
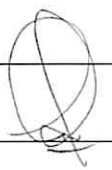
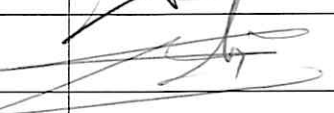
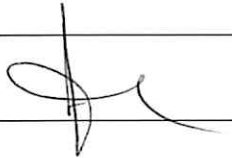
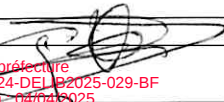
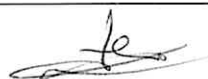
Abstention : 0

Ne prend pas part au vote : 1

Délibéré par le Conseil communautaire, réuni en session ordinaire
À Saint-Flour, le 24 mars 2025

Date de convocation : 18 mars 2025

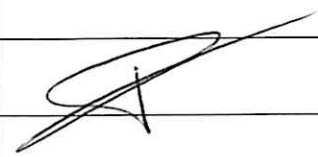
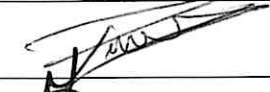
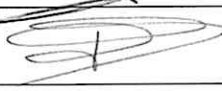
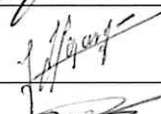
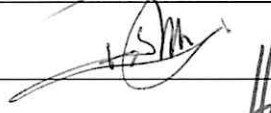
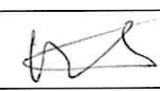
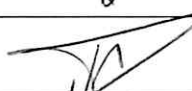
Les Membres du Conseil Communautaire

CONSEILLERS	SIGNATURE	CONSEILLERS	SIGNATURE
AMARGER Agnès ou CHAUVEL Pascal		CHASSANG Pierre ou FARGES André	
AMARGER Didier ou BERTHON Stéphanie		CHASSANG Yolande ou DECONQUAND Jean-François	
ANDRIEUX Annie ou BARRIOL Jacky		CHASTANG Marcel ou SALSON Benjamin	
ANTONY Béatrice		CHEVALIER Gilbert ou JOURDES Frédéric	
ASTRUC Frédéric ou VERNET Jérôme		CLAVILIER Guy ou BODEAU Jacques	
BATIFOL Nicole		COUDY Bernard ou RIGAL Christophe	
BEAUREGARD Pierrette ou FABRE Hervé		COURET Gérard ou ROBERT-MISSONNIER Isabelle	
BENEZIT Sophie ou MODENEL Alain		DE LAROCHE Philippe ou CONDUTIER Jean-Luc	
BERTHET Jean-Paul		DELCROS Frédéric	
BESSE Marina ou BEC Jean-Pierre		DELEPINE Bonnie	
BIGOT Gilles ou BAGUET Hervé		DELORT Philippe	
BONAL Richard ou AJALBERT Andrée		DELPY Gérard ou MAGENTIES Marc	
BONNEFOI Claude ou ROCHE Alain		DELRIEU Ghislaine ou CUSSAC Thierry	
BOUCHARINC Jean-Luc		ECHALIER Philippe ou DOUET Virginie	
BOUDON Robert ou VAISSADE Sylvie		GENDRE Christian ou ASTRUC Olivier	
BOUDOU Jean-Marc ou BATIFOULIER Amandine		GENDRE Vital ou VERRIERE Louis	
BOULDOIRES Éric		GLANDIERES Gilbert	
BRUN Joël ou COSTANTINI Alberto		GOMESSE Eric ou MAURANNE Nelly	

En cas de réception en préfecture
015-200066680-20250324-DEL 2025-029-BF
Date de télétransmission : 04/04/2025
Date de réception préfecture : 04/04/2025

SAINT-FLOUR COMMUNAUTE - ATELIERS DE DECOUPE ET DE TRANSFORMATION AGROALIMENTAIRE

CFU 2024

CONSEILLERS	SIGNATURE	CONSEILLERS	SIGNATURE
GRAS Jérôme		PETITIMBERT Marie	
GUEROULT Olivia ou BADUEL Michel		PORTAL Sylvie ou TERRISSE Jérôme	
GUIBERT Martine		POUDEROUX Loïc ou BONNET Anne-Sophie	
JANVIER Nadine ou GINHAC Daniel		POUDEVIGNE Pascal ou DELPRAT Arnaud	
JOURQUIN Axel ou BRIQUEZ Agnès		POUGNET Marc	
JOUBE Jean-Pierre		PRIVAT Jean-Claude	
LAROUSSINIE Jonathan		REMISE Bernard ou FOSSE BALDRAN Catherine	
LESTEVEN Nathalie		RESCHE Bernadette ou ROBERT Thierry	
MALLET Annick		RESCHE Jean-Paul ou CUSSAC Jean-Michel	
MAURY Bernard		REVERSAT Olivier ou MUNERY Céline	
MEZANGE Jean-Marie ou CHASSANG Jean-Pierre		RICHARD Jeanine	
MICHAUD Guy ou CHASSANG Stéphane		ROCHÈS Patricia ou SAINT-JOANIS Sandy	
MIRAL Daniel ou GUY Michel		ROUFFIAC Michel ou CUSSAC Sébastien	
MONLOUBOU Jean-Jacques		ROUSSEL Robert	
MOULIADE Gérard		SEGUIS Pierre ou GRIFFOUL Monique	
NAVECH Louis ou POJOLAT Aurélien		TALAMANDIER Serge ou SABATIER Jean-Luc	
NEGRE Marine		VICARD Maryline	
NIOCEL JULHES Emmanuelle		VIDAL Christophe ou AURIERE Bernard	
PELISSIER René		VIGIER Hervé	
PERRIN Jean-Luc		VITAL David ou RODIER Daniel	

Certifié exécutoire par le Président de séance,
Compte tenu de la transmission en Préfecture le
À Saint-Flour, le 24 mars 2025

Le Président de séance,

; et de la publication le

Accusé de réception en préfecture
015-200066660-20250324-DELIB2025-029-BF
Date de télétransmission : 04/04/2025
Date de réception préfecture : 04/04/2025

➤ **Budget annexe Ateliers de découpe et de transformation agroalimentaire**

Ce budget annexe regroupe les ateliers de découpe de Pierrefort et de Saint-Flour (Camiols)

- ✓ Emprunt du bâtiment de Camiols arrivé à terme en décembre 2024
- ✓ Atelier de découpe de Pierrefort occupé par la société CONQUET depuis novembre 2020
- ✓ Atelier de Camiols occupé par l'entreprise du Producteur à l'assiette depuis mai 2018
- ✓ Subvention du budget général de 114 126,81 € (102 394,89 € en 2023) pour financer les annuités d'emprunt, déduction faite des loyers perçus

❖ Dépenses de fonctionnement

Chapitre	Libellé	CA 2022	CA 2023	BP 2024	CA 2024
001	Résultat de fonct. reporté	72 914,35 €			
Dont	Atelier de découpe Pierrefort	-37 153,63 €			
	Atelier de transformation Camiols	110 067,98 €			
011	Charges à caractère général	48 440,54 €	22 752,92 €	33 500,00 €	25 541,82 €
Dont	Atelier de découpe Pierrefort	13 824,18 €	5 441,07 €	13 500,00 €	5 926,27 €
	Atelier de transformation Camiols	34 616,36 €	17 311,85 €	20 000,00 €	19 615,55 €
65	Autres charges gestion courante	36 748,44 €		10,00 €	
66	Charges financières	12 620,36 €	9 382,31 €	6 150,00 €	5 981,02 €
Dont	Atelier de découpe Pierrefort	3 281,61€	2 880,06 €	2 500,00 €	2 470,87 €
	Atelier de transformation Camiols	9 338,75€	6 502,25 €	3 650,00 €	3 510,15 €
67	Charges exceptionnelles			5,00 €	
042	Dotation aux amortissements	33 813,73 €	56 169,98 €	60 050,00 €	57 101,34 €
023	Virt à la section d'invest.			85 504,00 €	
Dont	Atelier de découpe Pierrefort			18 550,00 €	
	Atelier de transformation Camiols			66 954,00 €	
TOTAL DEPENSES		204 537,42 €	88 305,21 €	185 219,00 €	88 624,18 €

Charges à caractère général :

Atelier de Pierrefort : dépenses légèrement supérieures à celles du CA 2023 avec une hausse de la taxe foncière et des dépenses d'entretien mais cependant moins élevées que prévue au BP 2024

Atelier de Camiols : conformes aux prévisions avec des dépenses d'entretien et réparation légèrement supérieures à celles de 2023

❖ Recettes de fonctionnement

Chapitre	Libellé	CA 2022	CA 2023	BP 2024	CA 2024
001	Résultat reporté		10 213,57 €	3 851,26 €	3 851,26 €
70	Produits des services	31 434,70 €	3 266,01 €	5 000,00 €	4 647,84 €
Dont	Atelier de découpe Pierrefort	1 898,59 €		1 000,00 €	1 500,00 €
	Atelier de transformation Camiols	29 536,11 €	3 266,01 €	4 000,00 €	3 147,84 €
74	Subvention du budget général	129 656,51 €	102 394,89 €	115 637,74 €	114 126,81 €
Dont	Atelier de découpe Pierrefort	68 575,09 €	25 313,65 €	26 453,74 €	24 271,40 €
	Atelier de transformation Camiols	61 081,42 €	77 081,24 €	89 184,00 €	89 855,41 €
75	Autres pdts de gestion courante	46 200,92 €	40 026,85 €	33 180,00 €	30 599,83 €
Dont	Atelier de découpe Pierrefort	12 000,00 €	12 000,52 €	14 100,00 €	12 000,00 €
	Atelier de transformation Camiols	34 200,92 €	28 026,33 €	19 080,00 €	18 599,83 €
042	Amortissements des subventions	15 839,89 €	24 085,89 €	27 550,00 €	24 585,89 €
	TOTAL RECETTES	223 132,02 €	179 987,21 €	185 219,00 €	177 811,63 €
	RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT	18 595,60 €	91 682,00 €		89 187,45 €

Produits des services :
refacturation des consommations
d'eau à l'utilisateur

Subvention du budget général
pour financer l'annuité d'emprunt

Autres produits : loyers des
occupants

❖ Dépenses d'investissement

Chapitre	Libellé	CA 2022 + RAR	CA 2023 + RAR	BP 2024 + DM	CA 2024	RAR 2024
001	Résultat reporté		12 481,93 €	94 139,56 €	94 139,56 €	
16	Emprunt	109 482,79 €	113 552,52 €	118 004,00 €	117 851,64 €	
	Dont Atelier de découpe Pierrefort	28 619,45 €	28 993,04 €	29 400,00 €		
	Atelier de transformation Camiols	80 863,64 €	84 559,48 €	88 604,00 €		
20 - 23	Etudes - Travaux	52 359,89 €	38 989,81 €	90 077,18 €	41 786,67 €	14 064,00 €
	Dont Atelier de découpe Pierrefort	13 240,00 €	10 262,73 €	26 000,00 €	4 204,49 €	
	Atelier de transformation Camiols	39 119,89 €	28 727,08 €	64 077,18 €	37 582,18 €	14 064,00 €
040	Amortissements	15 839,89 €	24 085,89 €	27 550,00 €	24 585,89 €	
	TOTAL DEPENSES	177 682,57 €	189 110,15 €	329 770,74 €	278 363,76 €	14 064,00 €

Paiement de la dernière annuité d'emprunt pour l'ancien atelier Valporcs : 69 216,24 € en capital et 3 068,13 € en intérêts

Atelier de Pierrefort : porte pour une chambre froide

Atelier de Camiols :
 - circuit air comprimé et extracteur d'air
 - maîtrise d'oeuvre pour l'atelier de fabrication Pastavergna
 - en RAR, mise en conformité de l'installation froid

Dette en capital au 31/12/2024 : 258 485,29 € (242 485,29 € + 16 000 € en RAR)
 - Beurre-yourts : 65 121 € (terme en 2030)
 - Producteur-assiette : 12 857,16 € (2 emprunts - termes en 2025 et 2030)
 - Atelier Pierrefort : 180 507,13 € (4 emprunts - termes en 2029-2030-2031)

❖ Recettes d'investissement

Chapitre	Libellé	CA 2022 + RAR	CA 2023 + RAR	BP 2024	CA 2024	RAR 2024
001	Solde d'exécution reporté	112 753,61 €				
021	Virt de la section de fonct.			85 504,00 €		
040	Dotation aux amortissements	33 813,73 €	56 169,98 €	60 050,00 €	57 101,34 €	
1068	Excédents fonct. capitalisés		8 382,03 €	87 830,74 €	87 830,74 €	
13	Subventions	22 733,20 €	36 727,40 €	26 252,00 €		27 667,20 €
Dont	Atelier de découpe Pierrefort	10 592,00 €	7 170,00 €			1 303,20 €
	Atelier de transformation Camiols	12 141,20 €	29 557,40 €	26 262,00 €		26 364,00 €
16	Emprunt			41 000,00 €		16 000,00 €
Dont	Atelier de découpe Pierrefort			26 000,00 €		10 000,00 €
	Atelier de transformation Camiols			15 000,00 €		6 000,00 €
	TOTAL RECETTES	169 300,54 €	101 279,41 €	329 770,74 €	144 932,08 €	
	RESULTAT D'INVESTISSEMENT	-12 481,93 €	-94 139,56 €		- 103 828,48 €	
	RESULTAT DEFINITIF		+ 3 851,26 €		- 14 641,03 €	

En RAR :
solde de la subvention
DSIL

Emprunts pour financer
les acquisitions et
travaux 2023-2024 des
ateliers de Pierrefort et
du producteur-assiette